

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

ARRETE N° 060/2021

OBJET : Règlementation de la circulation
Avenue Lucien Blanc.
Travaux sur réseau eaux Pluviales.

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la société STPML en date du 30 avril 2021.

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux sur le réseaux d'eaux pluviales

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des piétons et de ouvriers.

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Du lundi 03 mai 2021 au vendredi 14 mai 2021, la chaussée sera interdite entre le rond-point de Leclerc et l'impasse Lucien Blanc dans le sens Brindas-Marcy.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la Route de Bordeaux –RD 489-, la Route du Col de la Luère –RD24-, l'avenue Emile Evellier –RD30-

ARTICLE 3 : L'accès aux Rues de l'ancienne Gare et du Vieux Pont est interdit sauf riverains

ARTICLE 4 : Le stationnement et la circulation de tout véhicule seront interdits au droit des travaux.

ARTICLE 5 : La circulation en double sens sera rétablie durant le week-end, du vendredi 18h00 au lundi 07h00.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché par l'entreprise aux abords immédiats des travaux 48 heures avant.

ARTICLE 7 : Une signalisation appropriée sera installée par l'entreprise.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Mairie de Grézieu-la-Varenne
- Monsieur le Directeur Département de l'Équipement sous couvert de l'ingénieur de la Subdivision MORNANT-VAUGNERAY
- Monsieur le Responsable de la société STPML, 50 Avenue Marcel Mérieux, 69280 SAINTE CONSORCE

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 30 avril 2021

